

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Nouvelle-Aquitaine	
Conseil Scientifique Territorial de Poitiers	
Catégorie : Espaces protégés	Source de la saisine : Région
Avis n° 2023-18	
Date d'examen : 27/04/2023	Objet : Projet d'étrépage sur la RNR de la Massonne (hors plan de gestion), en Charente-Maritime

Contexte et objectif de la demande

En ex-région Poitou-Charentes, seules deux stations de Lycopode inondé (*Lycopodiella inundata*) sont connues. Elles sont toutes deux localisées dans le site Natura 2000 des Landes de Cadeuil en Charente-Maritime, une sur le périmètre sur la RNR de la Massonne et une sur une parcelle privée au sud de la RNR, au lieu-dit Brande du Roussillon (sans gestion écologique).

L'espèce est considérée « En danger critique d'extinction » pour l'ex-région Poitou-Charentes, elle est « quasi-menacée » en France. L'espèce est protégée au niveau national.

Les résultats de suivi des populations du Lycopode inondé sur la RNR de la Massonne montre une régression continue de son état de conservation, sur la période 2016-2022.

Le Lycopode inondé est une espèce pionnière des terrains humides et humifères (tourbe, sable ou arène riche en matière organique) ; elle ne supporte pas la concurrence, notamment avec les éricacées des landes et tourbières (*Callune* notamment). L'espèce se développe sur des sols dépourvus de végétation.

Le CBNSA, la LPO et NE 17 proposent de réaliser un test d'étrépage en bordure d'une des populations de la réserve. Cet étrépage vise à augmenter l'hydromorphie du substrat tout en recréant un milieu pionnier. Des suivis des zones étrépagées seront réalisés pour évaluer la recolonisation et le taux de fructification du Lycopode inondé. Si les résultats sont positifs, l'étrépage pourra être étendu à d'autres zones les années suivantes.

Les tests d'étrépage seront réalisées en périphérie des stations connues sur la RNR, à proximité des suintements alimentant la station en eau, pour augmenter l'engorgement en eau dans le sol en été. L'étrépage sera réalisé manuellement à la houe lorraine, sur des superficies inférieures à 10 m², réparties en plusieurs zones de quelques m² autour des stations de l'espèce.

L'intervention sera réalisée en période de fructification de l'espèce (fin d'été), pour éviter la destruction des pieds et permettre de mieux évaluer les conditions d'hygrométrie pendant la période la plus contraignante.

La gestion par étrépage n'est pas prévue dans le règlement et le plan de gestion de la réserve. Pour sa réalisation, l'opération nécessite un arrêté préfectoral dérogeant à l'interdiction d'intervenir. Ce qui motive la présente demande d'avis du CSRPN.

Examen du dossier en CSRPN

Le test d'étrépage répond aux deux enjeux identifiés pour restaurer l'espèce, le niveau de la nappe et le rajeunissement des sols.

En parallèle de l'opération d'étrépage, le CSRPN recommande :

- de suivre l'évolution de la population principale de la RNR, à minima pour délimiter plus précisément la station ;
- d'étudier les rigoles présentes sur le site pour détecter d'éventuels bouchons qui perturberaient localement l'hydrologie ;
- d'étudier l'historique de la gestion des sols de la station sur le lieu-dit Brande du Roussillon, pour mieux comprendre les besoins de l'espèce.

Délibération et avis du CSRPN

Le CSRPN N-A, réuni en CST-Poitiers, formule un avis favorable pour mener des tests d'étrépage en périphérie des stations connues sur la RNR de la Massonne, avec les recommandations suivantes :

- réaliser le suivi de la station principale ;
- étudier la micro hydrologie du site ;
- étudier l'historique de la gestion des sols au lieu-dit Brande du Roussillon.

Le Président du CSRPN N-A
Christian ARTHUR
Le 14/06/23

